

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00074, D08-01-19/B-00075
Propriétaire(s) : David et Andrea Donato
Emplacement : 500, 502, avenue Bevan
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 42, plan enregistré 448
Zonage : R2G
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir ce bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée en cours de construction.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1, 2, 3 et 4 du plan enregistré 4R-31417 qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00074	7,61 m	30,61 m	232,9 m ²	1 et 3	500, av. Bevan, une unité d'habitation
B-00075	7,61 m	30,62 m	233,02 m ²	2 et 4	502, av. Bevan, une unité d'habitation

Les demandes indiquent que les parties 3 et 4 font l'objet d'une servitude de transport d'électricité (OC2055838).

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.